



# HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr)

## SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. PROCES VERBAL des ELECTIONS du COMITE DIRECTEUR
3. PROCES VERBAL des ELECTIONS du REPRESENTANT DES CLUBS
4. NOUVELLE SAISON 2024/2025
5. GESTION des LITIGES – Réunion du 10 juin 2024
6. GESTION des LITIGES – Restreinte du 11 juin 2024
7. GESTION des LITIGES – Restreinte du 12 juin 2024
8. GESTION des LITIGES – Réunion du 17 juin 2024
9. SECTION LOIS du JEU – Réunion du 12 juin 2024
10. COMMISSION des ARBITRE – Plénière du 4 juin 2024
11. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- α soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- α soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 21 JUIN** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 16 JUIN 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 28 JUIN** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 23 JUIN 2024** y compris les matchs arrêtés

**Le Président de la Commission :**  
**Bernard DEJARDIN.**



## Commission de Surveillance et Contrôle des Opérations Electorales Du District Artois de Football

### ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT ARTOIS DU VENDREDI 14 JUIN 2024

### ELECTION AU TITRE DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT PROCES VERBAL DES ELECTIONS

**Président** : Jean Marie DASCOTTE

**Présents** : Marie Claire DUEZ -Gérard COFFRE

**Excusés** : Jean Baptiste BEAUVENTRE - Francis DAUTREMEPUIS

Le résultat des élections qui ont été réalisées électroniquement à HAINES le 14 Juin 2024 est le suivant.

Une seule liste était mise aux suffrages.

Liste présentée par Mme Evelyne BAUDUIN :

#### **POUR :**

Nombre de voix : 944

Pourcentage : 81,24%

#### **CONTRE :**

Nombre de voix : 218

Pourcentage : 18,76%

Cette liste a obtenu la majorité des suffrages exprimés.

La liste de Mme Evelyne BAUDUIN est élue et se voit attribuer tous les sièges.

Fait le 17 JUIN 2024

**Le Président de la Commission**

**Jean Marie DASCOTTE**

**La Secrétaire de la Commission**

**Marie Claire DUEZ**

**Membre de la Commission**

**Gérard COFFRE**



**Commission de Surveillance et Contrôle des Opérations Electorales  
Du District Artois de Football**

**ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT ARTOIS  
DU VENDREDI 14 JUN 2024**

**ELECTION AU TITRE DE REPRESENTANTE DES CLUBS A  
L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL  
PROCES VERBAL DES ELECTIONS**

**Président** : Jean Marie DASCOTTE

**Présents** : Marie Claire DUEZ -Gérard COFFRE

**Excusés** : Jean Baptiste BEAUVENTRE - Francis DAUTREMEPUIS

Le résultat des élections qui ont été réalisées électroniquement à HAINES le 14 Juin 2024 est le suivant.

Une seule candidature était mise aux suffrages.

Candidature présentée par Mme Nicole DELHAYE :

**POUR :**

Nombre de voix : 940

Pourcentage : 82,31%

**CONTRE :**

Nombre de voix : 202

Pourcentage : 17,69%

Cette candidature ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés se voit attribuer le siège.  
Madame Nicole DELHAYE est élue Représentante des clubs à l'Assemblée Générale du Comité Départemental

Fait le 17 JUN 2024

**Le Président de la Commission  
Jean Marie DASCOTTE**

**La Secrétaire de la Commission  
Marie Claire DUEZ**

**Membre de la Commission  
Gérard COFFRE**



## SAISON 2024/2025



- La mise en ligne des différentes procédures d'engagement (par écrit ou via footclubs) sera activée prochainement.
- Lors de la composition des groupes les équipes seront placées en fonction de leur secteur géographique, ce qui va probablement impliquer quelques mouvements en relation avec les montées et les descentes.  
Par ailleurs certaines délocalisations s'imposeront lorsque, dans une division donnée, le nombre d'équipes d'un secteur sera supérieur à 12.
- Les équipes du TERNOIS seront réparties, sauf demandes explicites, indifféremment soit dans l'ARRAGEOIS, soit dans le BETHUNOIS.
- Les demandes établies pour la saison 2023 – 2024 sont annulées et les clubs désirant évoluer dans un secteur géographique précis doivent en faire la demande avant le **30 juin 2024**, en évitant la désignation des groupes par les lettres A, B, ...
- Les problèmes rencontrés lors des saisons écoulées peuvent amener le Comité Directeur à fixer d'office certaines affectations. Toutes les demandes seront étudiées avec la plus grande attention, mais il sera tenu compte des répercussions que certaines d'entre elles pourront avoir sur l'affectation des autres équipes du secteur.
- Il va de soi que toutes les demandes visant à éviter telle ou telle équipe ne seront pas prises en considération.
- La composition des groupes, telle qu'elle paraîtra, n'est pas susceptible d'appel ; toutefois les courriers signés des 2 présidents désirant permuter seront étudiés jusqu'au **20 juillet 2024**.
- Pour la D1 seniors il sera procédé à un tirage au sort public des 2 groupes pour éviter toute contestation ou critique ultérieures.
- Pour le futsal il est rappelé que l'engagement doit obligatoirement indiquer la salle dans laquelle se dérouleront les rencontres. En outre, en application du règlement des compétitions futsal, il est rappelé que les rencontres sont interdites les samedis et dimanches.
- Pour toutes les catégories de jeunes à 11, l'engagement doit indiquer uniquement : niveau 1 ou niveau 2 (niveau 3 pour les U15) en vue des brassages qui détermineront les divisions.  
Compte tenu des brassages et du début plus tardif des championnats aucune demande d'alternance ne sera possible. Il en va de même avec les vétérans pour lesquels, sauf si l'équipe dispose d'un terrain dédié sur lequel elle évolue seule, les matchs seront programmés à 8 heures 45 le dimanche ou à 17 heures le samedi.
- Les alternances seront possibles le dimanche après-midi sachant que les clubs devront appliquer la procédure « dérogation » en cas de conflit avec des rencontres de ligue, notamment en féminines.

- Pour anticiper certaines questions, il est rappelé que les vétérans sont des seniors et la création d'une telle équipe impose pour les joueurs venant d'un autre club, une mutation, le nombre de joueurs mutés étant de 6 pour les vétérans à 11 et de 4 pour les vétérans à 8.
- Lors de la création d'une section féminine les joueuses venant d'un autre club sont mutées sauf si la section féminine de ce club disparaît et que la demande de mutation est postérieure à la déclaration de mise en inactivité. La licence de la joueuse est dispensée du cachet mutation si, jouant précédemment en mixité, elle ne dispose pas, dans son ancien club de la possibilité d'évoluer soit en mixité, soit dans une équipe féminine.
- Enfin, en fonction des conditions climatiques, il est utile de prendre contact avec les services communaux en leur rappelant que, tout en préservant l'état des installations, il est possible de substituer à une interdiction totale, une décision limitative à 1 match par jour, ou 1 match pour le week-end ou à une fermeture jusqu'au dimanche **13 heures** ou **14 heures**.
- Coupe de France : la date limite d'engagement a été reculée au **30 Juin**

**Richard RATAJCZAK.**



## **GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS**

(parution du vendredi 14 juin 2024)



---

**Réunion du :** Lundi 10 juin 2024

---

**Présidente :** Mme Nathalie COCKENPOT -

---

**Présents :** MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON – Anthony RINGEVAL – Jean Pierre CERER – Jean Luc BERNARD -

---

### **RESERVES ET HOMOLOGATIONS**

*Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs*

Journée du 6 avril 2024

#### **U18 D2 – GROUPE B**

##### **Rencontre 27661949 : ES SAINT LAURENT / FC ANNAY**

Réserves d'ANNAY, non recevables, car confirmées hors délai

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

Journée du 1<sup>er</sup> mai 2024

#### **SENIORS D2 – GROUPE B**

##### **Rencontre 26405158 : EC MAZINGARBE / FC HERSIN**

Réclamations d'après match de MAZINGARBE, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

#### **SENIORS D3 – GROUPE C**

##### **Rencontre 26575684 : AFCL BETHUNE (b) / OLYMPIQUE BURBURE**

Réserves d'avant match de BURBURE.

Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre en équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

#### **SENIORS D5 – GROUPE C**

##### **Rencontre 26521418 : US GRENAY (b) / AAE Aix (b)**

Réserves d'avant match d'AIX.

Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre en équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D5 – GROUPE D**

#### **Rencontre 26521683 : HENIN STADE (b) / AAE EVIN**

Réserves d'avant match d'EVIN.

Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre en équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D6 – GROUPE E**

#### **Rencontre 26845588 : AS COURRIERES (b) / AAE DOURGES**

Réserves d'avant match de DOURGES.

La commission constate que 6 joueurs ont participé à la rencontre de l'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour et donne match perdu à COURRIERES sur le score de 0/3.

Amende de 80 euros à COURRIERES.

Droits remboursés à DOURGES.

### **U15 D5 – GROUPE D**

#### **Rencontre 27666258 : US ROUVROY (b) / FC MONTIGNY**

Réserves d'avant match de ROUVROY.

Après examen du dossier, aucune restriction n'empêche un joueur U14 district de jouer en U15 district.

Résultats acquis sur le terrain.

Droits conservés.

Journée des 4 et 5 mai 2024

### **SENIORS D4 – GROUPE D**

#### **Rencontre 26519427 : ES LABEUVRIERE (b) / US IZEL**

Réclamations d'après match d'IZEL, recevables.

Après vérification, la commission constate que les 2 équipes (a et b) jouent le même jour.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D5 – GROUPE D**

#### **Rencontre 26759912 : AAE EVIN / US NOYELLES sous LENS (c)**

Réserves d'avant match d'EVIN.

Réserves irrecevables car mal formulées ; ne pouvant être prise en considération.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D6 – GROUPE D**

#### **Rencontre 26522578 : CSAL SOUCHEZ (b) / SC AUBIGNYSAVY**

Réserves d'avant match d'AUBIGNYSAVY.

La commission constate que 6 joueurs ont joué plus de 10 matchs en équipe supérieure et donne match perdu à SOUCHEZ sur le score de 0/3.

Amende de 80 euros à SOUCHEZ.

Droits remboursés à AUBIGNYSAVY.

## **U18 D2 – GROUPE B**

### **Rencontre 27661931 : FC ANNAY / US ROUVROY**

- Réserves d'avant match de ROUVROY.
  - La réserve concernant Monsieur Ioni FAUQUEMBERGUE est transmise à la commission de discipline.
  - La réserve concernant Messieurs DREZE et GRESSE est recevable sur la forme, mais la commission la rejette sur le fond. Ces joueurs jouent bien dans la catégorie correspondant à leur licence.
- Résultats acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

Journée du 8 mai 2024

## **SENIORS D4 – GROUPE B**

### **Rencontre 26519112 : AJ RUITZ / FC LILLERS (b)**

- Réserves d'avant match de RUITZ.  
Réserves non recevables car mal formulées, transformées en réclamation.  
La commission constate que 3 joueurs sont mutés hors période et donne match perdu au 2 équipes sur le score de 1/0 - 0 point aux 2 équipes.  
Amende de 80 euros à LILLERS.  
Droits remboursés à RUITZ.

## **SENIORS D6 – GROUPE A**

### **Rencontre 26522093 : FC CAMBAIN (c) / AS CAUCHY (b)**

- Réserves d'avant match de CAMBLAIN.  
Après vérification, la commission constate que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.  
Résultat acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

## **SENIORS D6 – GROUPE B**

### **Rencontre 26522266 : SC SAINT NICOLAS (c) / AS BBV (b)**

- Réserves d'avant match d'AS BBV.  
Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre en équipe supérieure.  
Résultat acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

## **SENIORS D6 – GROUPE C**

### **Rencontre 26522397 : JF MAZINGARBE (b) / FCE LA BASSEE**

- Réserves d'avant match de LA BASSEE.  
Après vérification, la commission constate que 5 joueurs ont participé à la dernière rencontre en équipe supérieure et donne match perdu à MAZINGARBE sur le score de 0/3.  
Amende de 80 euros à MAZINGARBE.  
Droits remboursés à LA BASSEE.

## **SENIORS D6 – GROUPE D**

### **Rencontre 26522531 : CS HABARCQ (b) / CSAL SOUCHEZ (b)**

- Réserves d'avant match d'HABARCQ.  
- Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre en équipe supérieure.  
Droits conservés.

- Après vérification, la commission constate que 8 joueurs ont joué plus de 10 matchs en équipe supérieure et donne match perdu à SOUCHEZ sur le score de 3/0.

Amende de 80 euros à SOUCHEZ.

Droits remboursés à HABARCQ.

- Réserves d'avant match de SOUCHEZ.

Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre en équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D6 – GROUPE E**

#### **Rencontre 26522798 : AS COURRIERES (b) / ES VENDIN (b)**

Réserves d'avant match de VENDIN.

Après vérification, la commission constate que 5 joueurs ont participé à la dernière rencontre en équipe supérieure et donne match perdu à COURRIERES sur le score de 0/3.

Amende de 80 euros à COURRIERES.

Droits remboursés à VENDIN.

### **SENIORS D7 – GROUPE A**

#### **Rencontre 26674898 : US PAS (c) / AS BAILLEUL (b)**

Réclamations d'après match de BAILLEUL.

Après vérification, la commission constate que 4 joueurs ont participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure et donne match perdu à PAS - Score 0-0 - 0 point aux 2 équipes.

Amende de 80 euros à PAS.

Droits remboursés à BAILLEUL.

### **SENIORS 7 – GROUPE E**

#### **Rencontre 27388549 : AS SAILLY LABOURSE (b) / AS NOYELLE les VERMELLES**

Réclamations d'après match de NOYELLES les VERMELLES.

Après vérification, la commission constate que 5 joueurs ont participé à la dernière rencontre en équipe supérieure et donne match perdu à SAILLY - Score 0/2 - 0 point aux 2 équipes.

Amende de 80 euros à SAILLY.

Droits remboursés à NOYELLES les VERMELLES.

**Journée du 11 et 12 mai 2024**

### **SENIORS D1 – GROUPE A**

#### **Rencontre 26484933 : US VIMY (b) / AS BREBIERES**

- Réserves d'avant match de BREBIERES.

Après vérification 3 joueurs figuraient sur la feuille de match N3 de la veille mais n'ont pas participé.

Droits conservés.

- Réclamations d'après match sur le fait que plus de 3 joueurs ont joué plus de 10 matchs en équipe première.

La commission constate que 4 joueurs ont fait plus de 10 matchs et donne match perdu aux 2 équipes sur le score de 0/2- 0 point aux 2 équipes.

Amende de 80 euros à VIMY.

- Réserves techniques de BREBIERES : transmises à la commission des lois du jeu.

### **SENIORS D4 – GROUPE C**

#### **Rencontre 26519297 : JS ECOURT (b) / US ARLEUX**

Match arrêté pour insuffisance de joueurs à ARLEUX sur le score de 2/0 (8 joueurs sur la FMI - 1 joueur blessé).

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 20 euros à ARLEUX.

### **SENIORS D5 – GROUPE E**

#### **Rencontre 26676274 : AS BAILLEUL / US PAS (b)**

Réserves d'avant match de BAILLEUL.

Après vérification, la commission constate que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 matchs.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D6 – GROUPE E**

#### **Rencontre 26522851 : US ARLEUX (b) / RC SAINS (b)**

- Réclamations d'après match de SAINS concernant les faits d'arbitrage.

La commission transfère le dossier à la CDA.

- Concernant la réclamation d'après match, la commission constate que 4 joueurs ont joué plus de 10 rencontres en équipe supérieure et donne match perdu aux 2 équipes sur le score de 0/3 - 0 point aux 2 équipes.

Amende de 80 euros à ARLEUX.

Droits remboursés à SAINS.

### **U18 D2 – GROUPE B**

#### **Rencontre 27661937 : US HOUDAIN / ES SAINT LAURENT (b)**

Réserves d'avant match d'HOUDAIN.

Après vérification, la commission constate que 2 joueurs ont participé à la dernière rencontre en équipe supérieure et donne match perdu à SAINT LAURENT sur le score de 5/0.

Amende de 80 euros à SAINT LAURENT.

Droits remboursés à HOUDAIN.

### **U18 D3 – GROUPE A**

#### **Rencontre 27661994 : AS BAILLEUL / FC TILLOY**

Réserves d'avant match de BAILLEUL, non recevables car mal formulées ; transformées en réclamations.

Après vérification, la commission constate que 6 joueurs mutés hors période ont participé à la rencontre.

La commission donne match perdu aux 2 équipes sur le score de 2/0 - 0 point aux 2 équipes.

Amende de 80 euros à TILLOY.

Droits remboursés à BAILLEUL.

Journée du 16 mai 2024

### **SENIORS D6 – GROUPE D**

#### **Rencontre 26522558 : AS VALLEE la TERNOISE (b) / CS HABARCQ (b)**

Réserves d'avant match de VALLEE la TERNOISE.

Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre en équipe supérieure.  
Résultat acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

### **U15 A 8 – GROUPE A**

#### **Rencontre 27667163 : FC ATREBATE / FC GIVENCHY**

Réclamations d'après match de GIVENCHY.  
Réclamations non recevables car non envoyées avec la boîte officielle.  
Score acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

**Journée du 18 et 19 mai 2024**

### **SENIORS D1 – GROUPE A**

#### **Rencontre 26484891 : BETHUNE STADE (c) / ES SAINTE CATHERINE**

Réserves d'avant match de SAINTE CATHERINE.  
Après vérification, la commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre des équipes supérieures.  
Résultat acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

### **SENIORS D2 – GROUPE A**

#### **Rencontre 26405037 : US PAS / SC SAINT NICOLAS (b)**

Réserves d'avant match de PAS.  
- La commission rejette la réserve, aucun joueur n'ayant participé au dernier match en équipe supérieure.  
Droits conservés.  
- La 2eme réserve est rejetée car aucun joueur n'a participé à plus d'un match le même jour ou un jour consécutif.  
Droits conservés.  
- Pour la 3ème réserve : seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.  
Résultats acquis sur le terrain 0/0.  
Droits conservés.

### **SENIORS D3 – GROUPE C**

#### **Rencontre 26575616 : US HESDIGNEUL / AFCL BETHUNE (b)**

Réserves d'avant match d'HESDIGNEUL.  
Après vérification, la commission constate que seuls 2 joueurs ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.  
Résultat acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

### **SENIORS D4 – GROUPE A**

#### **Rencontre 26503093 : OF ARRAS (b) / AS VALLEE la TERNOISE**

Réserves d'avant match de VALLEE la TERNOISE.  
Après vérification, la commission constate qu'un seul joueur a participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.  
Résultat acquis sur le terrain.  
Droits conservés.

### **Rencontre 26503094 : US SAINT POL (c) / AS NEUVIREUIL**

Réserves d'avant match de NEUVIREUIL.

Après vérification, la commission constate qu'un seul joueur a participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D5 – GROUPE E**

#### **Rencontre 26676230 : US MONCHY au BOIS (b) / US PAS (b)**

- Réserves d'avant match de MONCHY au BOIS.

Réserves non recevables car mal formulées ; transformées en réclamations.

Après vérification, seul 1 joueur muté hors période a participé à la rencontre.

Droits conservés.

- Réserves sur la licence enregistrée après le 31 janvier.

Après vérification le joueur pouvait participer puisque la restriction ne concerne que la D1.

Droits conservés.

- Sur la 3eme réserve : seuls 2 joueurs ont participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D7 – GROUPE B**

#### **Rencontre 27370071 : RC BOURS (b) / CS PERNES (b)**

Match arrêté à la 45mn sur le score de 7/0 pour insuffisance de joueurs à PERNES suite à nombreuses blessures.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 14 euros à PERNES.

### **SENIORS D7 – GROUPE D**

#### **Rencontre 26675404 : ES LAVENTIE (c) / ESD ISBERGUES (c)**

Réserves d'avant match de LAVENTIE.

Après vérification, la commission constate que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D7 – GROUPE E**

#### **Rencontre 27388569 : AJ RUITZ (b) / AS SAILLY LABOURSE (b)**

Réserves d'avant match de RUITZ.

Après vérification, la commission constate que 2 joueurs ont participé à la dernière rencontre en équipe supérieure et donne match perdu à SAILLY sur le score de 3/0.

Amende de 80 euros à SAILLY LABOURSE.

Droits remboursés à RUITZ.

Journée du 23 mai 2024

### **SENIORS D7 – GROUPE E**

#### **Rencontre 27388559 : FCE LA BASSE / FC BOUVIGNY (b)**

Réserves d'avant match de LA BASSEE.

- Après vérification, la commission constate que 4 joueurs ont participé à la dernière rencontre en équipe supérieure et donne match perdu à BOUVIGNY sur le score de 3/0.

Amende de 80 euros à BOUVIGNY.

Droits remboursés à LA BASSEE.

- La commission constate aussi que 4 joueurs ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.  
Amende de 80 euros à BOUVIGNY.

Journée du 25 et 26 mai 2024

### **SENIORS D5 – GROUPE C**

#### **Rencontre 26521498 : USA LIEVIN (b) / USO LEN (b)**

Réserves techniques renseignées.

Réserves irrecevables car mal formulées.

Droits conservés.

### **SENIORS D6 – GROUPE A**

#### **Rencontre 26522150 : RCV KENNEDY (b) / E. VERQUIN (b)**

- Réserves d'avant match de VERQUIN.

Après vérification, la commission constate que seul 1 joueur a participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

- Réclamations de VERQUIN sur un joueur susceptible d'avoir joué la veille.

Réclamations irrecevables car mal formulées.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **SENIORS D6 – GROUPE D**

#### **Rencontre 26522591 : CSAL SOUCHEZ (b) / CS HABARCQ (b)**

Réserves d'avant match d'HABARCQ.

Après vérification, la commission constate que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

Résultat acquis terrain.

Droits conservés.

Le dossier est transféré en discipline.

Journée du 30 mai 2024

### **SENIORS FEMININES A 8 – GROUPE B**

#### **Rencontre 26861122 : US CARVIN RUCH / FC BOUVIGNY**

Réserves d'avant match de CARVIN RUCH.

Réserves rejetées car il s'agit de l'équipe (a) de BOUVIGNY.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

### **COUPE ARTOIS FEMININES**

#### **Rencontre 28165771 : FC LILLERS (b) / US BEUVRY**

Réserves d'avant match de BEUVRY.

Après vérification, la commission constate qu'aucune joueuse n'a participé à la dernière rencontre des équipes supérieures.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

Journée du 1er et 2 juin 2024

**SENIORS D5 – GROUPE C**

**Rencontre 26521499 : EC MAZINGARBE (b) / US GRENAY (b)**

Réserves d'avant match de GRENAY.

Après vérification, la commission constate que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

**Rencontre 26521500 : USO LENS (b) / US GIVENCHY (b)**

Réserves d'avant match de GIVENCHY.

Après vérification, la commission constate que seuls 2 joueurs ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**Nathalie COCKENPOT**



**Marc TINCHON**





## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

(parution du mardi 12 juin)



---

**Réunion du :** Mardi 11 juin 2024

---

**Présidente :** Mme Nathalie COCKENPOT -

---

**Présents :** MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

---

### **RESERVES ET HOMOLOGATIONS**

*Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs*

Journée du 30 mai 2024

### **COUPE DU TERNOIS SENIORS**

#### **Rencontre 28164528 : FC VALHUON / CS HABARCQ (b)**

Réserves d'avant match de VALHUON, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/12

Amende de 30 € à VALHUON.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente de la Commission :**  
**Nathalie COCKENPOT**

**Le Secrétaire de la Commission :**  
**Marc TINCHON**



## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

**Réunion du :** Mercredi 12 juin 2024

---

**Présidente :** Mme Nathalie COCKENPOT -

---

**Présents :** MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

---

### **RESERVES ET HOMOLOGATIONS**

*Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.*

Journée du 11 mai 2024

#### **U13 D2 – POULE F**

##### **Rencontre 27859367 : JF GUARBECQUE – US LESTREM**

1<sup>er</sup> forfait de LESTREM.

GUARBECQUE bat LESTREM par forfait 5/0.

Amende de 10 € à LESTREM.

Match retour à JF GUARBECQUE.

#### **U13 D3 – POULE B**

##### **Rencontre 27863457 : US VERMELLES (d) – SCPP WINGLES (b)**

1<sup>er</sup> forfait de WINGLES.

VERMELLES bat WINGLES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à WINGLES.

Match retour à VERMELLES.

#### **U13 D3 – POULE L**

##### **Rencontre 27863945 : RC LABOURSE – USSM LOOS**

1<sup>er</sup> forfait de LOOS.

LABOURSE bat LOOS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à LOOS.

Match retour à LABOURSE.

#### **U13 D4 – POULE D**

##### **Rencontre 27864586 : AS LYSSOIS (b) – FC LA COUTURE (b)**

3<sup>ème</sup> forfait de LA COUTURE.

LYSSOIS bat LA COUTURE par forfait 5/0.

Amende de 30 € à LA COUTURE.

Match retour à LYSSOIS.

### **U13 D4 – POULE F**

#### **Rencontre 27864693 : ENT. VERQUIN (b) – COS MARLES**

1<sup>er</sup> forfait de MARLES.

ENT. VERQUIN bat MARLES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à MARLES.

Match retour à VERQUIN.

### **U13 D4 – POULE H**

#### **Rencontre 27864802 : UAS HARNES (d) – AS PONT A VENDIN (b)**

2<sup>ème</sup> forfait de PONT A VENDIN.

HARNES bat PONT A VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 2€ à PONT A VENDIN.

Match retour à HARNES.

### **U13 D4 – POULE L**

#### **Rencontre 27864922 : ENT. SCA/USR – US BOUBERS**

1<sup>er</sup> forfait de BOUBERS.

ENT. SCA/USR bat BOUBERS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à BOUBERS.

Match retour à ENT. SCA/USR.

### **U13 D4 – POULE N**

#### **Rencontre 27864982 : US GRENAY – US HESDIGNEUL (b)**

1<sup>er</sup> forfait d'HESDIGNEUL.

GRENAY bat HESDIGNEUL par forfait 5/0.

Amende de 10 € à HESDIGNEUL.

Match retour à GRENAY.

### **U13 D4 – POULE P**

#### **Rencontre 27865044 : US BILLY BERCLAU (c) – ASSB OIGNIES (d)**

1<sup>er</sup> forfait d'OIGNIES.

BILLY BERCLAU bat OIGNIES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à OIGNIES.

Match retour à BILLY BERCLAU.

### **U13 D4 – POULE Q**

#### **Rencontre 27865073 : FC MERICOURT (d) – O. HENIN (b)**

2<sup>ème</sup> forfait de MERICOURT.

O. HENIN bat MERICOURT par forfait 5/0.

Amende de 20€ à FC MERICOURT.

### **U13 – D4 – POULE R**

#### **Rencontre N°27865103 HENIN STADE (d) – AS COURRIERES (d)**

1<sup>er</sup> forfait de AS COURRIERES.

HENIN STADE bat COURRIERES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à COURRIERES.

Match retour à HENIN STADE.

### **U13 D4 – POULE T**

#### **Rencontre 27865163 : AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX (b) – US CROISILLES**

2<sup>ème</sup> forfait de BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

CROISILLES bat BAPAUME BERTINCOURT VAULX par forfait 5/0.

Amende de 20 € à BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

### **U13 D4 – POULE U**

#### **Rencontre 27865192 : AS SAILLY LABOURSE – RC LOCON**

1<sup>er</sup> forfait de LOCON.

SAILLY LABOURSE bat LOCON par forfait 5/0.

Amende de 10 € à LOCON.

Match retour à SAILLY LABOURSE.

Journée du 14 au 20 mai 2024

### **VETERANS A 11 – POULE D**

#### **Rencontre 26797178 : USO DROCOURT – HENIN STADE**

2<sup>ème</sup> forfait d’HENIN STADE.

DROCOURT bat HENIN STADE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à HENIN STADE.

### **SENIORS D4 – POULE A**

#### **Rencontre 26503096 : SCF ACHICOURT – AS BEURAINS (b)**

1<sup>er</sup> forfait de BEURAINS.

ACHICOURT bat BEURAINS par forfait 5/0.

Amende de 100 € à BEURAINS.

### **SENIORS D6 – POULE A**

#### **Rencontre 26522104 : DR LAMBRES – FC LILLERS (c)**

1<sup>er</sup> forfait FC LILLERS.

LAMBRES bat LILLERS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à LILLERS.

### **SENIORS D6 – POULE C**

#### **Rencontre 26522409 : JF MAZINGARBE (b) – US MAISNIL (b)**

2<sup>ème</sup> forfait de MAZINGARBE.

MAISNIL bat MAZINGARBE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à JF MAZINGARBE.

### **SENIORS D6 – POULE E**

#### **Rencontre 26522810 : USO MEURCHIN (c) – ES ELEU (b)**

2<sup>ème</sup> forfait de ELEU.

MEURCHIN bat ELEU par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ELEU.

### **SENIORS D7 – POULE B**

#### **Rencontre 27370041 / FC SERVINS (b) - FC VALHUON**

2<sup>ème</sup> forfait de VALHUON.

SERVINS bat VALHUON par forfait 5/0.

Amende de 25 € à VALHUON.

**Rencontre 27370075 : AS BONNIERES HOUVIN – AEP VERDREL (b)**

1<sup>er</sup> forfait de BONNIERES HOUVIN.  
VERDREL bat BONNIERES HOUVIN par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à BONNIERES HOUVIN.

**SENIORS D7 – POULE C**

**Rencontre 26675274 : OSC VITRY – ES VENDIN (c)**

2<sup>ème</sup> forfait de VENDIN.  
VITRY bat VENDIN par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à VENDIN.

**SENIORS D7 – POULE D**

**Rencontre 26675405 : OS AIRE (c) – INT. NORRENT FONTES (b)**

1<sup>er</sup> forfait de NORRENT FONTES.  
AIRE bat NORRENT FONTES par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à NORRENT FONTES.

**Rencontre 26675407 : ES THIENNES – FC RICHEBOURG (b)**

1<sup>er</sup> forfait de RICHEBOURG.  
THIENNES bat RICHEBOURG par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à RICHEBOURG.

**Rencontre 26675397 FC RICHEBOURG (b) – REN. ESTREE BLANCHE**

2<sup>ème</sup> forfait de RICHEBOURG.  
ESTREE BLANCHE bat RICHEBOURG par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à RICHEBOURG.

**SENIORS D7 – POULE E**

**Rencontre 27388566 : AS BARLIN (b) – EC MAZINGARBE (c)**

2<sup>ème</sup> forfait de MAZINGARBE.  
BARLIN bat MAZINGARBE par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à MAZINGARBE.

**U18 D2 – POULE B**

**Rencontre 27661933 RC SAINS – AJ ARTOIS**

1<sup>er</sup> forfait de AJ ARTOIS.  
SAINS bat AJ ARTOIS par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à AJ ARTOIS.

**U16 D2 – POULE B**

**Rencontre 27662802 : FC CAMBLAIN – O. BURBURE**

1<sup>er</sup> forfait de BURBURE.  
CAMBLAIN bat BURBURE par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à BURBURE.

**VETERANS A 8 – POULE A**

**Rencontre 26800120 : US NOEUX LES MINES - AS SAILLY LABOURSE**

3<sup>ème</sup> forfait de SAILLY LABOURSE.  
NOEUX LES MINES bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.  
Amende de 60 € à SAILLY LABOURSE.  
Forfait général = 35€

## **VETERANS A 8 – POULE B**

### **Rencontre 26801049 : US GRENNAY – EC MAZINGARBE**

1<sup>er</sup> forfait de MAZINGARBE.

US GRENNAY bat MAZINGARBE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à MAZINGARBE.

### **Rencontre 26801051 : USA LIEVIN – AFCL BETHUNE**

3<sup>ème</sup> forfait de BETHUNE.

LIEVIN bat BETHUNE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BETHUNE

Forfait général = 35€

## **COUPE ARTOIS FEMININES**

### **Rencontre 28115567 FC DAINVILLE - UFA**

Forfait de UFA.

DAINVILLE bat UFA par forfait 5/0.

Amende de 35€ à UFA.

## **U13 D4 – POULE I**

### **Rencontre 27871926 FC MERICOURT (c) – AS BREBIERES**

1<sup>er</sup> forfait de BREBIERES.

MERICOURT bat BREBIERES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à BREBIERES.

Match retour à MERICOURT.

## **U11 M D4 – POULE F**

### **Rencontre 27618333 : USA LIEVIN (b) – FC TILLOY**

1<sup>er</sup> forfait de TILLOY.

USA LIEVIN bat TILLOY par forfait 5/0.

Amende de 10 € à TILLOY.

## **SENIORS D4 – POULE B**

### **Rencontre 26519122 : AS CAUCHY – FC CALONNE (b)**

Réserves d'avant match de CAUCHY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/3

Amende de 30 € à AS CAUCHY.

## **SENIORS – D4 – POULE C**

### **Rencontre N°26519257 AS BREBIERES (b) – USO MEURCHIN (b)**

Réserves d'avant match de BREBIERES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/5

Amende de 30 € à BREBIERES.

## **SENIORS D6 – POULE D**

### **Rencontre 26522541 : ES AGNY (b) – CSAL SOUCHEZ (b)**

Réserves d'avant match de SOUCHEZ, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/5

Amende de 30 € à SOUCHEZ.

### **SENIORS D7 – POULE A**

#### **Rencontre 26674909 : AS BAILLEUL (b) – SCF ACHICOURT (b)**

Réserves d'avant match d'ACHICOURT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 9/0

Amende de 30 € à ACHICOURT.

### **SENIORS D7 – POULE D**

#### **Rencontre 26675404 : ES LAVENTIE (c) – ESD ISBERGUES (c)**

Réserves d'avant match d'ISBERGUES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/2

Amende de 30 € à ISBERGUES.

### **U15 A 8 – POULE C**

#### **Rencontre 27667329 : US GRENAY (b) – AS COURRIERES (b)**

Réserve d'avant match de GRENAY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/6

Amende de 30 € à GRENAY.

### **U14 D2 – POULE A**

#### **Rencontre 27666418 : BETHUNE STADE – USO BRUAY**

Réserve d'avant match de BRUAY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/4

Amende de 30 € à BRUAY.

### **COUPE PLATEAU SENIORS**

#### **Rencontre N°28153031 AS LENS – BILLY MONTIGNY CARABINIERS (b)**

Réserve d'avant match de LENS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/3

Amende de 30 € à LENS.

### **COUPE DEMANDRILLE SENIORS**

#### **Rencontre 28152845 : O. HENIN (b) – ES ANGRES (b)**

Réserve d'avant match d'HENIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/0

Amende de 30 € à HENIN.

### **COUPE MALLEZ SENIORS**

#### **Rencontre 28152888 : ESD ISBERGUES (b) – US ANNEZIN (b)**

Réserve d'avant match d'ISBERGUES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/0

Amende de 30 € à ISBERGUES.

#### **Rencontre 28152889 : RC LABOURSE (b) – AS CAUCHY**

Réserve d'avant match de CAUCHY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/2

Amende de 30 € à CAUCHY.

### **VETERANS A 11 – POULE A**

#### **Rencontre 26790882 : FC MONTIGNY – AAE AIX**

1<sup>er</sup> forfait de MONTIGNY.

AIX bat MONTIGNY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à MONTIGNY.

### **VETERANS A 11 – POULE E**

#### **Rencontre 26798850 : AS BREBIERES – US RIVIERE**

1<sup>er</sup> forfait de RIVIERE.

BREBIERES bat RIVIERE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à RIVIERE.

### **SENIORS D5 – POULE E**

#### **Rencontre 26676281 : SC ARTESIEN (b) – FC TILLOY**

1<sup>er</sup> forfait d'ARTESIEN.

TILLOY bat ARTESIEN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ARTESIEN.

### **SENIORS D7 – POULE A**

#### **Rencontre 26674958 : AS BAILLEUL (b) – US PAS (c)**

2<sup>ème</sup> forfait de PAS.

BAILLEUL bat PAS par forfait 5/0

Amende de 60 € à PAS.

#### **Rencontre 26674959 : AS MAROEUIL (b) – SCF ACHICOURT (b)**

2<sup>ème</sup> forfait d'ACHICOURT.

MAROEUIL bat ACHICOURT par forfait 5/0

Amende de 60 € à ACHICOURT.

### **SENIORS D7 – POULE B**

#### **Rencontre 27370130 : US MONCHY BRETON (b) – RC CALONNE (b)**

2<sup>ème</sup> forfait de MONCHY BRETON.

CALONNE bat MONCHY BRETON par forfait 5/0

Amende de 60 € à MONCHY BRETON.

### **SENIORS D7 – POULE E**

#### **Rencontre 27388627 : AG GRENAY (b) – AJ RUITZ (b)**

2<sup>ème</sup> forfait de RUITZ.

GRENAY bat RUITZ par forfait 5/0

Amende de 60 € à RUITZ.

### **FEMININES SENIORS A 8 – POULE B**

#### **Rencontre 26861166 : FC MERICOURT - FC BOUVIGNY**

1<sup>er</sup> forfait de BOUVIGNY.

MERICOURT bat BOUVIGNY par forfait 5/0

Amende de 60 € à BOUVIGNY.

### **U18 D1 – POULE A**

#### **Rencontre 27661813 : FC LILLERS – ASSB OIGNIES**

1<sup>er</sup> forfait d'OIGNIES.

LILLERS bat OIGNIES par forfait 5/0

Amende de 60 € à OIGNIES.

### **U18 D2 – POULE B**

#### **Rencontre 27661938 : US HOUDAIN – US ROUVROY**

1<sup>er</sup> forfait de ROUVROY.

HOUDAIN bat ROUVROY par forfait 5/0

Amende de 60 € à ROUVROY.

#### **Rencontre 27661941 : ES ST LAURENT FEUCHY – RC SAINS**

1<sup>er</sup> forfait de ST LAURENT FEUCHY.

SAINS bat ST LAURENT FEUCHY par forfait 5/0

Amende de 60 € à ST LAURENT FEUCHY.

### **U18 D3 – POULE B**

#### **Rencontre 27662053 : FC CAMBLAIN – FC CALONNE**

1<sup>er</sup> forfait de CALONNE.

CAMBLAIN bat CALONNE par forfait 5/0

Amende de 60 € à CALONNE.

### **U18 D3 – POULE C**

#### **Rencontre 27662110 : ES HAISNES – ES BULLY**

1<sup>er</sup> forfait d'HAISNES.

BULLY bat HAISNES par forfait 5/0

Amende de 60 € à HAISNES

### **U18 D4 – POULE B**

#### **Rencontre 27662367 : US NOYELLES SOUS LENS – ES SAINTE-CATHERINE**

1<sup>er</sup> forfait de NOYELLES SOUS LENS.

SAINTE-CATHERINE bat NOYELLES SOUS LENS par forfait 5/0

Amende de 60 € à NOYELLES SOUS LENS.

#### **Rencontre 27662370 : BEAUMETZ SUD ARTOIS – AC NOYELLES GODAULT**

1<sup>er</sup> forfait de NOYELLES GODAULT.

BEAUMETZ SUD ARTOIS bat NOYELLES GODAULT par forfait 5/0

Amende de 60 € à NOYELLES GODAULT.

### **U16 FEMININES A 8 – POULE B**

#### **Rencontre 27679521 : AFC LIBERCOURT – FC BOUVIGNY**

1<sup>er</sup> forfait de BOUVIGNY.

LIBERCOURT bat BOUVIGNY par forfait 5/0

Amende de 60 € à BOUVIGNY.

### **U16 D2 – POULE A**

#### **Rencontre 27662754 : USO MEURCHIN – US VIMY**

4<sup>ème</sup> forfait de MEURCHIN.

VIMY bat MEURCHIN par forfait 5/0

Amende de 60 € à MEURCHIN

Forfait général = 35€.

### **U15 D1 – POULE A**

#### **Rencontre 27663265 : AFC LIBERCOURT – ES ST LAURENT FEUCHY**

3<sup>ème</sup> forfait de LIBERCOURT.

ST LAURENT FEUCHY bat LIBERCOURT par forfait 5/0

Amende de 60 € à LIBERCOURT.

### **U15 D3 – POULE A**

#### **Rencontre 27664487 : AUBIGNY SAVY – ASPTT ARRAS**

1<sup>er</sup> forfait d'ARRAS.

AUBIGNY SAVY bat ARRAS par forfait 5/0

Amende de 60 € à ARRAS.

### **U15 D3 – POULE B**

#### **Rencontre 27664641 : FCE LA BASSEE – ES LAVENTIE**

1<sup>er</sup> forfait de LAVENTIE.

LA BASSEE bat LAVENTIE par forfait 5/0

Amende de 60 € à LAVENTIE.

### **U15 D3 – POULE C**

#### **Rencontre 27665854 : ES ANGRES – STADE HENIN (b)**

1<sup>er</sup> forfait d'ANGRES.

STADE HENIN bat ANGRES par forfait 5/0

Amende de 60 € à ANGRES.

### **U15 D4 – POULE D**

#### **Rencontre 27665743 : USO BRUAY (b) – AS FREVENT**

3<sup>ème</sup> forfait de BRUAY.

FREVENT bat BRUAY par forfait 5/0

Amende de 60 € à BRUAY.

### **U15 D5 – POULE E**

#### **Rencontre 27666336 : SCPP WINGLES (b) – ES VENDIN**

2<sup>ème</sup> forfait de VENDIN.

WINGLES bat VENDIN par forfait 5/0

Amende de 60 € à VENDIN.

#### **Rencontre 27666337 : AS NOYELLES LES VERMELLES – USO MEURCHIN**

1<sup>er</sup> forfait de NOYELLES LES VERMELLES.

MEURCHIN bat NOYELLES LES VERMELLES par forfait 5/0

Amende de 60 € à NOYELLES LES VERMELLES.

### **U15 A 8 – POULE D**

#### **Rencontre 27667376 : US HESDIGNEUL (b) – DR LAMBRES**

1<sup>er</sup> forfait d'HESDIGNEUL.

LAMDRES bat HESDIGNEUL par forfait 5/0

Amende de 60 € à HESDIGNEUL.

#### **Rencontre 27667377 : FC AUCHEL (c) – RCV KENNEDY**

2<sup>ème</sup> forfait de KENNEDY.

AUCHEL bat KENNEDY par forfait 5/0

Amende de 60 € à KENNEDY.

### **VETERANS A 8 – POULE C**

#### **Rencontre 26846362 : FC ATREBATE – FC CAMBLAIN**

3<sup>ème</sup> forfait de CAMBLAIN.

ATREBATE bat CAMBLAIN par forfait 5/0

Amende de 60 € à CAMBLAIN

Forfait général = 35€.

### **VETERANS A 8 – POULE D**

#### **Rencontre 227152963 : AS TINCQUIZEL – NEUVIREUIL GAVRELLE**

1<sup>er</sup> forfait de NEUVIREUIL GAVRELLE.

TINCQUIZEL bat NEUVIREUIL GAVRELLE par forfait 5/0

Amende de 60 € à NEUVIREUIL GAVRELLE.

### **VETERANS A 8 – POULE E**

#### **Rencontre 26803938 : AC NOYELLES GODAULT – US NOYELLES SOUS LENS**

2<sup>ème</sup> forfait de NOYELLES GODAULT.

NOYELLES SOUS LENS bat NOYELLES GODAULT par forfait 5/0

Amende de 60 € à NOYELLES GODAULT.

### **VETERANS A 8 – POULE F**

#### **Rencontre 26804348 : ASC CAMBLAIN – US BILLY BERCLAU**

1<sup>er</sup> forfait de BILLY BERCLAU.

ASC CAMBLAIN bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0

Amende de 60 € à BILLY BERCLAU.

### **SENIORS D1 – POULE A**

#### **Rencontre 26484941 : US VIMY (b) – ES BULLY (b)**

Réserves d'avant match de BULLY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/1

Amende de 30 € à BULLY.

### **SENIORS D4 – POULE A**

#### **Rencontre 26503146 : AS BEAURAINS (b) – OF ARRAS (b)**

Réserves d'avant match d'ARRAS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/4

Amende de 30 € à ARRAS.

### **SENIORS D4 – POULE B**

#### **Rencontre 26519172 : FC LILLERS (b) – AJ RUITZ**

Réserves d'avant match de LILLERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 6/0

Amende de 30 € à LILLERS.

#### **Rencontre 26519175 : US GONNEHEM CHOCQUES (b) – AS CAUCHY**

Réserves d'avant match de CAUCHY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/1

Amende de 30 € à CAUCHY.

### **SENIORS D5 – POULE A**

#### **Rencontre 26521225 : AS TINCQUIZEL (b) – ES ALLOUAGNE**

Réserves d'avant match d'ALLOUAGNE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/1

Amende de 30 € à ALLOUAGNE.

#### **Rencontre 26521227 : FC CAMBLAIN (b) – AFCL BETHUNE (c)**

Réserves d'avant match de CAMBLAIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/0

Amende de 30 € à CAMBLAIN.

### **SENIORS D5 – POULE E**

#### **Rencontre 26676278 : US CROISILLES (b) – US MONCHY AU BOIS (b)**

Réserves d'avant match de MONCHY AU BOIS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/5

Amende de 30 € à MONCHY AU BOIS.

### **SENIORS D6 – POULE B**

#### **Rencontre 26522326 : AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX (b) – SC ST-NICOLAS (c)**

Réserves d'avant match de BAPAUME BERTINCOURT VAULX, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/2

Amende de 30 € à BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

### **SENIORS D6 – POULE D**

#### **Rencontre 26522592 : FC ATREBATE (b) – AS VALLEE DE LA TERNOISE (b)**

Réserves d'avant match de VALLEE DE LA TERNOISE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 6/5

Amende de 30 € à VALLEE DE LA TERNOISE.

### **SENIORS D7 – POULE B**

#### **Rencontre 27370128 : AEP VERDREL (b) – CS PERNES (b)**

Match arrêté à la 45<sup>ème</sup> mn pour insuffisance de joueurs à PERNES, suite à 1 joueur blessé (8 noms sur la FMI) sur le score de 6/0.

Résultat : AEP VERDREL – CS PERNES : 6/0

Amende de 30 € à PERNES.

### **U18 D2 – POULE A**

#### **Rencontre 7661885 : AS BREBIERES – ESP. CALONNE LIEVIN**

Match arrêté à la 50<sup>ème</sup> mn pour insuffisance de joueurs à ESP. CALONNE LIEVIN, suite à 1 joueur blessé (8 noms sur la FMI) sur le score de 6/0.

Résultat : AS BREBIERES – ESP. CALONNE LIEVIN : 6/0

Amende de 30 € à ESP. CALONNE LIEVIN.

### **U16 D2 – POULE A**

#### **Rencontre 27662756 : US SAINT-POL – US NOEUX LES MINES**

Réserves d'avant match de SAINT-POL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/5

Amende de 30 € à SAINT-POL.

**U14 D2 – POULE A**

**Rencontre 27666449 : US VIMY – STADE BETHUNE**

Match non joué. Terrain impraticable. Match a refixer par la Commission compétente.

**VETERANS A 8 – POULE D**

**Rencontre 27152965 : FC TILLOY – US ARLEUX**

Match arrêté suite a orage. Match a refixer par la Commission compétente.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,  
Nathalie COCKENPOT**



**Le Secrétaire,  
Marc TINCHON**





## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

**Réunion du :** Restreinte du lundi 17 juin 2024

---

**Présidente :** Mme Nathalie COCKENPOT -

---

**Présents :** MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

---

### **RESERVES ET HOMOLOGATIONS**

*Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.*

### Complément au Procès-Verbal de la réunion du 10 juin 2024 (Rectifications et ajouts)

#### CHAMPIONNATS – Journée du 1er mai 2024

##### **SENIORS D3 – GROUPE C**

###### **26575684 : AFCL BETHUNE AFCLL (b) / O. BURBURE**

Réserve d'avant match de BURBURE pour le motif suivant : sur l'ensemble de l'équipe de BETHUNE. En effet, ceux-ci sont susceptibles d'avoir fait plus de 10 matches avec l'équipe hiérarchiquement supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées. Réserve confirmée et appuyée, irrecevable car mal formulée. Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 2. Droits conservés.

##### **SENIORS D5 – GROUPE D**

###### **26521680 : FC BEAUMONT / AC NOYELLES GODAULT (b)**

Dossier en attente (Absence de FMI).

#### CHAMPIONNATS – Journée du 12 mai 2024

##### **SENIORS D6 – GROUPE D**

###### **26522851 : USA ARLEUX (b) / RC SAINS (b)**

Réclamation d'après match de SAINS, la commission constate que 4 joueurs ont joué plus de 10 rencontres en équipe supérieure et donne match perdu par pénalité à ARLEUX sur le score de 0 - 3 (0 point) et 1 point au R.C. SAINS (Score 3 – 3 à l'issue de la rencontre). Amende de 80 euros à ARLEUX. Droits remboursés à SAINS.

## CHAMPIONNATS – Journée 19 mai 2024

### SENIORS D4 – GROUPE A

#### 26503095 : ES VAL SENSEE VIS / OC COJEUL

- Attendu que les compétitions sont terminées
- Attendu que le rencontre en objet ne s'est pas déroulée en raison d'un arrêté municipal tardif
- Attendu que le report du match ne figurait pas sur footclubs
- Attendu que le rapport de l'arbitre ne comporte pas une mention précise concernant la praticabilité du terrain
- Attendu que les 2 clubs ont été contactés afin de trouver un accord pour permettre, éventuellement, le déroulement de la rencontre
- Attendu qu'aux jour et heure fixés seul le club de Vis a émis un avis
- Attendu que cette rencontre ne peut avoir aucune influence sur le classement

En application de l'article 22 du règlement intérieur le bureau restreint du district Artois propose à la commission des litiges l'homologation de ce match sur le score de 0 à 0.

La commission confirme la décision du bureau restreint du district ARTOIS, et, donne son accord afin d'homologuer cette rencontre sur le score de 0 – 0.

## COUPES – Journée du 8 juin 2024

### COUPE CICA (FINALE)

#### 28168207 : AS NEUVIREUIL GAVRELLE (b) / US ABLAIN (b)

Réserve d'avant match de NEUVIREUIL GAVRELLE sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble des joueurs d'ABLAIN ST NAZAIRE pour le motif suivant : des joueurs d'ABLAIN ST NAZAIRE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

Après vérification de la feuille de match Seniors D4 Poule A du 26/05/2024 « FREVENT A.S. 1 – ABLAIN U.S. 1 », la Commission, constate que 2 joueurs y figurent et y ont participé, donne match perdu par pénalité à ABLAIN sur le score de 3 – 0.

NEUVIREUIL GAVRELLE vainqueur.

Amende de 80 € à ABLAIN.

Droits remboursés à NEUVIREUIL GAVRELLE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **110 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,  
Nathalie COCKENPOT**

**Le Secrétaire,  
Marc TINCHON**





## COMMISSION de l'ARBITRAGE

### Section LOIS du JEU



#### PV N°4

---

**Réunion du :** Mercredi 12 juin 2024 en Visio

---

**Président :** M. Anthony RINGEVAL

---

**Présents :** MM. Henry MACIUSZCZAK – Loic MOUTON – Mathieu MUSTAR –

---

**Excusés :** MM. Nathan LARDIER – Edouard MORGANTI –

---

#### SENIORS D3 DU 14 AVRIL 2024 : US HOUDAIN / AS SAILLY LABOURSE

Score final 2-1.

Réserve technique déposée après-match dans le vestiaire arbitre par la présidente de Sailly L. As 1.

#### 1- Intitulé de la réserve

“Match arrêté avant l’heure”.

#### 2- Nature du jugement

La section Lois du Jeu de la CDA,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Consultée en première instance,

#### 3- Recevabilité

- Attendu que l’article 146.1.a) des Règlements généraux de la F.F.F. prévoit qu’une réserve technique doit, pour être recevable en la forme, être formulée par le capitaine plaignant à l’arbitre, à l’arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l’arbitre est intervenu,
- Attendu, qu’en l’espèce, il ressort du rapport de l’arbitre de la rencontre, relatif à cette réserve, que ladite réserve a été formulée non pas par le capitaine mais par la présidente de club dans le vestiaire arbitre,
- Attendu donc que les dispositions de l’article 146.1.a) précitées n’ont pas été respectées
- Attendu, dès lors, que la réserve technique est irrecevable en la forme,
- En conséquence, la Section Lois du jeu déclare la réserve irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

#### Droits conservés.

## **SENIORS D1 DU 12 MAI 2024 : US VIMY (B) / AS BREBIERES**

Score final 3-2.

Réserve technique déposée à la mi-temps par le capitaine de Brebieres As 1.

### **1- Intitulé de la réserve**

*“Le carton rouge a été donné au numéro 7 de Brebieres AS au lieu du numéro 9”.*

### **2- Nature du jugement**

La section Lois du Jeu de la CDA,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Consultée en première instance,

### **3- Recevabilité**

- Attendu que l'article 146.1.a) des Règlements généraux de la F.F.F. prévoit qu'une réserve technique doit, pour être recevable en la forme, être formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu,
- Attendu, qu'en l'espèce, il ressort du rapport de l'arbitre de la rencontre et de celui de l'observateur désigné par le District, relatif à cette réserve, que ladite réserve a été formulée par le capitaine plaignant, non pas à l'arrêt de jeu de l'intervention contestée (38e minute) mais lors de la mi-temps,
- Attendu donc que les dispositions de l'article 146.1.a) précitées n'ont pas été respectées
- Attendu, dès lors, que la réserve technique est irrecevable en la forme,
- En conséquence, la Section Lois du jeu déclare la réserve irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

### **Droits conservés.**

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage à l'adresse suivante [ecaron@lfhf.fff.fr](mailto:ecaron@lfhf.fff.fr) conformément à l'article 5.3 du Statut de l'Arbitrage et dans un délai de sept jours (deux jours pour les matchs de coupe ou brassage) selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée, accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Les membres de la Section Lois du Jeu licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

**Le Président de séance :**  
**Anthony RINGEVAL**

**Le Secrétaire de séance :**  
**Mathieu MUSTAR**



## COMMISSION DES ARBITRES



---

<b>Réunion du :</b>	Plénière du mardi 4 juin 2024 à 18 heures 30
<b>Président :</b>	M. Henry MACIUSZCZAK –
<b>Présents :</b>	MM. Frédéric GAULTIER - Michel KLECHA – Edouard MORGANTI - Mathieu MUSTAR – Serge PAUCHET - Anthony RINGEVAL – Damien PENO - Pascal WATEL (Comité Directeur)
<b>Excusés :</b>	Mme Clémence GONCALVES – MM. Xavier MIQUET – André SOJKA -
<b>Non excusé</b>	M. Chouki BELLA (Educateurs) –

---

### **OUVERTURE DE SEANCE – Henry MACIUSZCZAK**

> Le Président ouvre la séance en informant les membres de la CDA de la publication des classements des arbitres fédéraux pour la saison 2023-2024.

> Le président se satisfait de la promotion de **Monsieur Benjamin BARBIER** (arbitre futsal) : De D2 à D1.

La CDA le félicite pour ce succès et aura un représentant Artésien au plus haut niveau Fédéral Futsal.

> Il regrette les descentes inattendues de :

- **Monsieur Loïc MOUTON** de AF3 à Ligue
- **Monsieur Loïc LHENORET** de F4 à F5

Les membres de la CDA sont convaincus que la saison prochaine sera couronnée de succès.

> Le président et les membres de CDA expriment leurs encouragements à **Monsieur Clément FEDIACZKO** et **Monsieur Edouard MORGANTI** qui ont passé leur examen théorique FFF les **31 mai** et **1er juin 2024** pour devenir candidat arbitre fédéral 4.

Les résultats seront dévoilés le **21 juin** prochain.

> Le président se félicite de la fin de carrière de ses 2 membres de CDA qui ont eu lieu le **1er juin 2024** (niveau ligue)

- **Anthony RINGEVAL** désigné sur la rencontre R2 : Anzin - Waziers
- **Damien PENO** désigné sur la rencontre R2 : Le Portel – Mons

> Le président nous informe de la désignation de **Monsieur Mathieu MUSTAR** en qualité d'arbitre assistant sur une rencontre de barrage R1 : Arras FA – Béthune (**9 juin 2024**).

La CDA le félicite pour cette désignation.

### **ADOPTION DU PV – Henry MACIUSZCZAK**

Le PV de la plénière du **16 mai 2024** est validé par l'ensemble des membres de la CDA.

## **SECRETARIAT – Michel KLECHA**

### Indisponibilités de longue durée

La CDA enregistre les indisponibilités suivantes :

- **Monsieur Antoine MIHOUT** : prolongation jusqu'au 16 juin 2024
- **Monsieur Laurent DAMBLIN** : absence jusqu'au 8 juillet 2024 pour raisons médicales.

## **DESIGNATIONS – Michel KLECHA**

> En l'absence du secrétaire général (conгés), les désignations ont été faites par **Michel KLECHA**.

Le président et les membres de CDA le remercient pour son travail ainsi que le désignateur « jeunes » **Xavier MIQUET**.

> Le président et les membres de CDA regrettent fortement l'attitude irrespectueuse de certains arbitres (seniors et jeunes). Une mise au point sera faite lors du séminaire de rentrée.

## **REUNION GENERALE DES ARBITRES – Henry MACIUSZCZAK**

> Le président et les membres de CDA valident :

- L'ordre du jour de la réunion générale
- Le tableau des récompenses
- La validation des classements (herbe, futsal)
- Les désignations sur les finales de coupe

## **FUTSAL – Frédéric GAULTIER**

> Retour sur la finale du **1er juin 2024** à **LIBERCOURT**. Bonne prestation du corps arbitral.

> Une rencontre avec les arbitres qui était programmée en fin de saison sera reportée à la rentrée prochaine.

> Une réunion est prévue à Ligue concernant le bilan de fin de saison.

## **POLE TECHNIQUE – Anthony RINGEVAL - Mathieu MUSTAR**

### Passerelles vers fonction d'arbitre assistant

> À la suite de la réunion de bureau du **22 mai 2024**, la CDA a validé les demandes suivantes concernant la passerelle vers la fonction d'arbitre assistant :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nouvelle catégorie 24-25</b>
BAROT	Olivier	<b>District Assistant 2 (DA2)</b>
BENMIMOUNA	Abderrahmane	<b>District Assistant 1 (DA1)</b>
CAPET	Michel	<b>District Assistant 2 (DA2)</b>
CLEMENT	Jacky	<b>District Assistant 1 (DA1)</b>
CROP	Matéo	<b>District Assistant 2 (DA2)</b>
HUMETZ	Johannito	<b>District Assistant 2 (DA2)</b>
PARTIKA	Thomas	<b>District Assistant 2 (DA2)</b>
BECQUAERT	Hervé	<b>District Assistant 2 (DA2)</b>

#### [Mails en lien avec le statut de l'arbitrage.](#)

> Le Pôle Technique reçoit de nombreux mails concernant la couverture ou non des arbitres pour leur club. Nous rappelons que la Commission des Arbitres ne gère pas cela. Cela doit être adressé à la Commission du Statut de l'Arbitrage via le secrétariat du District : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr)

#### [Formation formateur niv. 1.](#)

> La Commission Régionale de l'Arbitrage a indiqué que face au faible nombre d'inscrits à la formation "Formateur niveau 1", prévue les **7 et 8 juin 2024** à AMIENS, la formation est annulée.

#### [Finales U13 Pitch](#)

> Les membres de CDA se félicitent de la sélection de Mme Sarah DUFOURNY à la finale National du festival U13 pitch le week-end des 8 et 9 juin prochain à CAP BRETON.

#### [Stage des stagiaires.](#)

> Le stage des arbitres stagiaires a eu lieu le **25 mai 2024** à **BIACHE**.

La CDA regrette le faible taux de présence à ce stage : 27 présents sur un total de 108 arbitres.

LA CDA remercie l'ensemble des formateurs et l'intervention du **Docteur Francis LEYVAL** concernant les commotions cérébrales.

#### [Filière Ligue.](#)

> L'examen de Ligue a eu lieu le **1er juin 2024**. La CDA est en attente des résultats pour ses candidats jeunes et senior.

### **COMMISSION DE DISCIPLINE – Michel KLECHA**

Bilan de la saison 2023/2024.

### **TOUR DE TABLE**

[Fin de la réunion : 20 heures 45](#)

[Prochaine réunion : à programmer](#)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

**Le Secrétaire de séance**  
**Damien PENO**

**Le Président de la CDA**  
**Henry MACIUSZCZAK**



## TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



15 juin	US BEUVRY	U10/U11 – U12/U13
15 juin	OLYMPIQUE LIEVIN	U9
16 juin	OLYMPIQUE LIEVIN	U13F – U14
22 juin	US HOUDAIN	U13
23 juin	US HOUDAIN	U15
23 juin	FC AUCHEL	U15 à 8
23 juin	AS LENS	U12/U13